



RAPPORT D'ACTIVITE 2018

En application du code général des collectivités territoriales, les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Centré sur l'exercice 2018, ce rapport donne néanmoins quelques informations relatives à l'année 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, PARCUB Bordeaux Métropole est un établissement public à double visage puisque la gestion de la fourrière qui est un service public administratif (SPA) a été transférée à la régie par Bordeaux Métropole, nouvelle activité qui s'est ajoutée à l'objet social de PARCUB et à son activité initiale qui relève d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Comptablement, la gestion de la fourrière automobile est distincte. Pour autant, la gestion de ce service s'appuie pour partie sur des moyens communs à la gestion du SPIC et du SPA. Concrètement, PARCUB SPIC refacture un certain nombre de charges correspondant aux moyens mobilisés pour contribuer à la bonne gestion de PARCUB Fourrière. Ce dernier service fait l'objet du chapitre 4. Ce dispositif de facturation a d'ailleurs fait l'objet d'une actualisation en décembre 2018 afin de correspondre plus fidèlement aux prestations réellement effectuées entre le SPA et le SPIC.

PARCUB est engagé sur 4 parkings non livrés à ce jour : Marie Brizard et Grand Parc à Bordeaux et 2 autres dans le cadre de la convention de partenariat avec l'établissement public Bordeaux Euratlantique. Le parking Aréna a été mis en service le 24 janvier 2018, le parc provisoire Grand Parc le 04 avril 2018 et la bicycletterie rue Bouquière le 28 mars 2019.

Fin 2018, une enquête administrative a été diligentée à la demande du président de la Métropole. Par ailleurs, le nouveau directeur général a commandé une évaluation de l'organisation et du fonctionnement de la Régie. Ces 2 rapports ont été rendus début 2019 et les principales préconisations seront présentées lors du prochain conseil d'administration.

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB Bordeaux Métropole..... | page 3 |
| CHAPITRE 2 – LES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SPIC EN 2018 | page 4 |
| 2.1 – La vie sociale 2018 | page 4 |
| 2.2 – La politique tarifaire | page 6 |
| 2.3 – Evolution de la fréquentation des parkings | page 9 |
| 2.4 – Un niveau d’investissement et de grosses réparations qui reste soutenu..... | page 11 |
| 2.5 – Les réclamations des clients | page 14 |
| CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2018 | page 15 |
| 3.1 – Section d’exploitation | page 15 |
| 3.2 – Section d’investissement | page 17 |
| CHAPITRE 4 – L’ACTIVITE FOURRIERE | page 18 |
| 4.1 – Principales caractéristiques du service | page 18 |
| 4.2 – Eléments marquants de l’année 2018 | page 18 |
| 4.3 – Comptes 2018 | page 19 |

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme

ANNEXE 2 : Délibérations relatives aux tarifs 2018

ANNEXE 3 : Evolution de la fréquentation horaire

ANNEXE 4 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois

ANNEXE 5 : Synthèse des sinistres et des réclamations

ANNEXE 6 : Compte administratif

ANNEXE 7 : Comparatif compte administratif 2018 par rapport au compte administratif 2017 (variation en valeur et en pourcentage) – Extrait du compte de gestion établi par Mme l’Administratrice des Finances Publiques

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB BORDEAUX METROPOLE

La régie métropolitaine d'exploitation de parcs de stationnement créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004 exerce son activité sous le nom commercial désormais de PARCUB Bordeaux Métropole.

L'objet social de la régie a été élargi à 4 reprises afin d'avoir une activité très large dans le domaine du stationnement.

PARCUB Bordeaux Métropole est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration comprend 11 élus issus de Bordeaux Métropole ayant la qualité d'administrateur qui ont droit de vote. Assistent également aux séances du conseil d'administration sans voix délibérative les représentants de deux associations d'usagers et deux représentants du personnel.

PARCUB Bordeaux Métropole, dont le dernier organigramme à fin d'année 2018 est joint en annexe 1, gère l'ensemble des parcs de stationnement de Bordeaux Métropole qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public et tous parcs dont la régie a acquis directement la propriété ou qu'elle peut exploiter dans le cadre d'un contrat.

Depuis sa création, l'activité de PARCUB Bordeaux Métropole a progressé en cohérence avec l'élargissement de son objet social. Le périmètre d'activité s'est considérablement accru depuis 2009 puisque la régie a construit ou pris en exploitation plus d'une quinzaine de parcs supplémentaires. Par ailleurs, elle gère la fourrière automobile sur le territoire de Bordeaux Métropole depuis le 1^{er} janvier 2011.

On notera pour 2018 :

- la mise en exploitation le 24.01.2018 du parking de 960 places attenant à la salle de spectacle ARKEA ARENA,
- la réalisation toujours en cours du parking Grand Parc d'une capacité de 355 places sous maîtrise d'ouvrage directe pour une livraison prévue courant du 2ème semestre 2019,
- l'ouverture du parking Grand Parc provisoire début avril 2018,
- la réouverture du dernier niveau du parking Victor Hugo en novembre 2018 (84 places),

Début 2019, PARCUB Bordeaux Métropole gère 31 parkings dont 3 ont été mis en service en 2018 (Aréna, Grand Parc provisoire et la bicycletterie) représentant une capacité de 13 437 places VL. Il est à noter qu'il y a 7 ans, PARCUB gérait 17 parkings pour une capacité totale de 8261 places.

La croissance de PARCUB a donc été importante ces dernières années :

- **13 parkings de plus, soit + 76 %,**
- **5 176 places supplémentaires, soit + 62,7 %.**

L'ensemble de ces parkings est réparti sur 7 communes (Bordeaux, Floirac, Talence, Bègles, Le Bouscat, Mérignac et Pessac).

Le chiffre d'affaires de 11 003 869,25 € HT en 2005, premier exercice en année pleine, s'établit en 2018 à 18 671 437,16 €.

CHAPITRE 2 – LES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SPIC EN 2018

2.1 – LA VIE SOCIALE

| | Dates | Nombre de délibérations |
|-------------------------------------------------|--------------|-------------------------|
| Année 2017 (8 conseils d'administration) | | 91 |
| Année 2018 (7 conseils d'administration) | | 103 |
| 1 ^{er} conseil d'administration | 7 février | 14 |
| 2 ^{ème} conseil d'administration | 2 mai | 18 |
| 3 ^{ème} conseil d'administration | 7 juin | 11 |
| 4 ^{ème} conseil d'administration | 6 juillet | 10 |
| 5 ^{ème} conseil d'administration | 26 septembre | 13 |
| 6 ^{ème} conseil d'administration | 14 novembre | 12 |
| 7 ^{ème} conseil d'administration | 19 décembre | 25 |

En plus des délibérations adoptées, chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information avec :

- un rapport du directeur général faisant le point sur les marchés passés entre 2 conseils d'administration,
- une analyse de l'activité (fréquentation horaire, nombre d'abonnements, évolution des recettes abonnés et horaires),
- un point sur les opérations neuves et sur la gestion de la fourrière,
- un point sur l'évolution des travaux.

Les principales délibérations adoptées en 2018 :

➤ **le plan financier**

Le conseil d'administration a arrêté :

- les délibérations relatives aux budget, compte administratif, décisions modificatives, vote des tarifs, affectation des résultats,
- la délibération de la mise en débet de l'ancien régisseur de PARCUB, Monsieur Gilles NOUQUERET,
- la délibération adoptant les règles de refacturation de charges entre PARCUB stationnement et PARCUB Fourrière.

➤ **le personnel :**

- accord salarial 2018,
- accord d'intéressement 2018/2019/2020,
- tableau des effectifs,
- nomination du nouveau directeur général, détachement, conditions retenues,
- mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

➤ **les conventions :**

- avenant n° 4 à la convention de partenariat PARCUB/EPA Bordeaux Euratlantique,
- protocole d'accord Wereldhave pour la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse du centre commercial Mériadeck phase 2,
- parking Dunant : autorisation de signer tous actes nécessaires pour l'acquisition,
- bicyletterie rue Bouquière : convention de gestion,
- parking Bergonié : convention PARCUB/Institut Bergonié : avenant n° 1,
- parking Bègles les Sècheries : avenant n° 1 à la convention de partenariat PARCUB/Aquitainis : réalisation du parking.

➤ **marchés pour autorisation de lancement de la procédure et attribution du marché :**

- parking Victor Hugo : opération de rénovation et de mise aux normes,
- fourniture d'électricité,
- optimisation des consommations électriques des parcs – phase 2,
- parking Paludate St Jean : réfection de l'étanchéité suite au sinistre de nature décennale : avenants de prolongation aux marchés de travaux,
- parking centre commercial Mériadeck :
 - réfection du toit terrasse étanchéité,
 - avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de rénovation du parc,
- renouvellement des équipements de péage,
- maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI),
- achat et livraison de produits de peinture et de fournitures diverses,
- maintenance des ascenseurs,
- mise en œuvre de liaisons ADSL, SDSL fibre optique et datas en 4G dans le cadre du VPN/IP,
- autorisation d'occupation temporaire pour publicité dans les ascenseurs,
- parking Beaujon : travaux de réparation suite à sinistre déclaré,
- parking Pey-Berland :
 - remplacement des 4 ascenseurs,
 - réalisation de la trentenaire du réseau de sprinklage,
- parkings République et 8 mai 45 : travaux liés à la création d'un système de sécurité incendie (SSI),
- réalisation de plans et relevés informatiques de 17 parcs,
- réalisation des audits et schémas directeurs de sécurité de 15 parcs.

➤ **divers :**

- nouveaux produits tarifaires pour le parking de Mérignac centre, délivrance de chèques parkings à tarifs réduits pour les fêtes de fin d'année et création de tarifs préférentiels « employés de commerce et de professions libérales »,
- abonnement duo,
- contrat de cession de droits d'occupation – Amodiation,
- adhésion à la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement,
- parking Aréna :
 - actualisation des sommes dues par l'exploitant au titre des réservations,
 - convention PARCUB/SENSO,
 - précisions et dispositions transitoires,
- Château Descas : règlement de l'aménagement routier pour l'accueil des entreprises de transport routier
- parc rue de Bègles : autorisation de devenir membre de l'association syndicale libre,
- parking Amédée St Germain : contrat d'amodiation avec la CDC,

- parking Grand Parc :
 - o modification de la superficie de l'emprise du projet,
 - o avenants de prolongation des délais d'exécution pour la construction du parking,
 - o avenants aux marchés de travaux,
 - o défaillance du titulaire du lot 6 ascenseur : lancement d'un nouveau marché de travaux,
 - o avenant au marché de maîtrise d'œuvre More Architecture pour prolongation des délais.

2.2 – LA POLITIQUE TARIFAIRE

Les tarifs 2018 en cohérence avec le PDU sont présentés en annexe n°2 et ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2017. Il convient de distinguer le dispositif d'abonnements de la politique tarifaire horaire.

2.2.1 – LES ABONNEMENTS

a) Une politique volontariste vis-à-vis des résidents confortée d'année en année :

Le bénéfice du tarif résident est réservé aux habitants et pour un seul véhicule par logement. Le périmètre pour bénéficier de cet avantage a été porté de 400 m à 1 000 m début 2019 autour de chaque parking.

Le quota de places réservées aux résidents a été revu à 3 reprises à la hausse depuis la création de la régie. Le dernier accroissement des quotas a fait l'objet d'une délibération en date du 27 mars 2019.

Hors les parcs prioritairement réservés aux résidents (rue Lhôte, Croix de Seguey et Bergonié), dès lors que la demande est suffisante, le quota pour les parcs de l'hypercentre est de 40 % et monte à 50 % pour les parkings Cité Mondiale et Pey-Berland.

Le parking Bègles les Sècheries répond prioritairement aux besoins de stationnement des résidents et complémentairement aux besoins de stationnement horaire.

Les parkings Laharpe et Beaujon doivent pouvoir répondre à l'ensemble des besoins de stationnement compte tenu de leur implantation. La priorité est donnée aux abonnés résidents et les règles générales de gestion ont été encadrées par délibération.

Le tarif préférentiel dit « petit rouleur » est opérationnel depuis décembre 2012 sur 8 parkings du centre de Bordeaux qui ont dû être dotés préalablement d'un système de lecture de plaques. Au 1^{er} janvier 2019, 234 abonnements étaient en cours dans les parcs proposant le tarif petit rouleur.

En 2013, par délibération n° 2013/01/08P, un tarif préférentiel a été créé pour les voitures dites écologiques sur 7 parkings. Les résidents propriétaires d'un véhicule vertueux pour l'environnement bénéficient d'un tarif abonnement résident minoré de 50 %. Il ne peut être cumulé avec le tarif petit rouleur. Ce système fonctionne grâce au développement d'un dispositif technique spécifique. Au 1^{er} janvier 2019, 92 abonnés bénéficient de ce tarif. Ce faible niveau est à apprécier au regard du nombre de parcs sur lesquels cette offre est proposée et, au regard de la proportion encore marginale des véhicules écologiques en circulation en France.

b) Une hausse des tarifs abonnements très contenue

➤ TARIFS MENSUELS 2018 TTC DES ABONNEMENTS HORS PARKINGS MIS EN SERVICE RECEMMENT

| | Hyper centre | Front du Médoc et Cité Mondiale | Parking Victoire | Centre | Périphérie |
|---------------------------------------------------|--------------|---------------------------------|------------------|----------|------------|
| Tarifs permanents | 121,09 € | 108,00 € | 102,30 € | 96,04 € | 60,55 € |
| Objectif d'écart/hyper centre | Sans objet | 0% | 0% | -20% | -50% |
| Ecart constaté | | -10,8% | -15,5% | -20,7% | -50,0% |
| Tarifs résidents | 76,00 € | 62,50 € | 65,00 € | 60,50 € | 41,00 € |
| Objectif d'écart tarif résident / tarif permanent | - 33,3 % | - 33,3 % | - 33,3 % | - 33,3 % | - 33,3 % |
| Ecart constaté | -37,2% | -42,1% | -36,5% | -37,0% | -32,3% |

- pour les abonnements permanents, l'écart de tarif par rapport à l'hypercentre a été fixé à 50 % pour les parkings de périphérie et à 20 % pour les deux parkings de la zone centre. Ces 2 objectifs sont atteints,

- l'écart du tarif résident par rapport au tarif permanent d'un tiers est conforme pour les parcs de périphérie à l'objectif fixé,

- pour les autres parkings mentionnés, l'écart de tarif entre résident et permanent est supérieur à la réduction cible de 33,3 % alors que le conseil d'administration a fait le choix sur les dernières années d'avoir une évolution très modérée des tarifs résidents.

Le tableau ci-dessus ne tenant pas compte des parcs mis en service récemment, il faut ajouter pour ces derniers que :

- les tarifs permanents ou résidents des parkings Beaujon et Laharpe, ouverts en 2016, sont restés inchangés y compris en 2018,

- le parking Paludate St Jean mis en service le 1^{er} mars 2017 a gardé les mêmes tarifs en 2018,

- pour les parkings antérieurement gérés par société Grands Garages Parkings de Bordeaux au 1^{er} avril 2017, les tarifs ont été revus de façon ciblée à la hausse en 2018,

- à noter concernant le parking Aréna mis en service le 24 janvier 2018, que le tarif résident a été arrêté à 45 € TTC et le tarif permanent à 60 € TTC par mois.

➤ La hausse des tarifs de tous les parcs PARCUB est très modérée

| | Variation 2017/2018 PARCUB | Variation 2017/2018 concurrence | Variation 2018/2019 PARCUB | Variation 2018/2019 concurrence |
|--------------------------------|----------------------------|---------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| Tarifs résidents et permanents | + 0,715 % | +1,42% | + 1,5 % | +1,8% |
| Tarifs résidents | + 1,57 % | +1,4% | + 1,5 % | +1,83% |
| Tarifs permanents | 0,41 % | +1,43% | + 1,5 % | +1,76% |
| Tarifs horaires | + 0,29 % | +1,5% | + 0,29 % | +1,4% |

On notera que PARCUB est très concurrentiel par rapport aux autres opérateurs de stationnement de la métropole. Le prix moyen de ses abonnements est notamment plus faible de 25 à 30 %.

2.2.2 - LES TARIFS HORAIRES

Ils ont été particulièrement contenus sur les dernières années :

- avant le passage à la tarification au ¼ d'heure au 1^{er} janvier 2016 :
 - o les derniers ajustements remontaient au 1^{er} janvier 2012 hormis quelques ajustements mineurs,
 - o la tarification sur 24 H avait été abaissée de 23 à 19 € TTC,
- lors du passage au ¼ d'heure et malgré la modération des tarifs horaires sur les précédentes années :
 - o la tarification au ¼ d'heure de jour s'est accompagnée sur les premières heures, qui correspondent à la majorité des usages, de baisses significatives,
 - o pour les parkings de l'hypercentre, qui sont les plus nombreux, la baisse a été de 27,2 % entre 0 et 1 H et de 9,3 % entre 1 H et 2 H.

Depuis 2017, les tarifs horaires sont inchangés.

PARCUB reste donc très concurrentiel par rapport à tous les autres opérateurs privés de parkings de la Métropole.

2.3 – ÉVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES PARKINGS

2.3.1- EVOLUTION DES ABONNEMENTS

Au 1^{er} janvier 2019, PARCUB comptabilisait **8 004 abonnés** (+ 1,97 % par rapport au 01.01.2018). Cette progression s'explique par la mise en service et l'augmentation de la fréquentation de nouveaux parkings.

Pour les parcs Bègles les Sècheries et Paludate St Jean, il est anticipé sur les années à venir une progression de l'activité « abonnés » du fait de la livraison des derniers immeubles sur la ZAC de Bègles les Sècheries et de la finalisation des opérations à proximité immédiate du parking Paludate St Jean allant de pair avec des contrats de concession.

Le parking Paludate enregistre une hausse de 48 % avec + 153 abonnements sur un an en lien avec l'essor économique du quartier.

Victor Hugo depuis la fin des travaux et la réouverture du niveau -3 progresse de + 7,2 %.

Cité Mondiale profite du transfert des parcs Lhôte et Allées de Chartres à ce jour saturés pour atteindre une hausse de + 5,8 %.

La Régie comptabilise :

- 2 709 abonnés résidents au 1^{er} janvier 2019 contre 2 656 au 01.01.2018 représentant 33,8 % du total des abonnés en cohérence avec le PDU.
- 4 802 abonnés permanents au 1^{er} janvier 2019 contre 4 641 au 01.01.2018, soit une hausse de 3,5 %.

Certains parkings ont des taux potentiels d'occupation proches ou dépassent même les 100 % (Gambetta : 104 %, Victoire : 99,6 %, Lhôte : 95,6 %, Cité Mondiale : 101,5 %, Croix de Seguey : 114,6 %, 8 mai 45 : 127,8 %, République 167,8 %).

Ces pourcentages s'expliquent par le foisonnement qui optimise la capacité du parking en tenant compte de la diversité des usages et le besoin de stationnement variable selon les créneaux horaires.

- les abonnements 2 roues :
 - o les 2 roues motorisés : 111 au 1^{er} janvier 2019 pour 105 au 1^{er} janvier 2018,
 - o les vélos : 1 269 au 1^{er} janvier 2019 et 1 197 au 1^{er} janvier 2018.

Seuls 15 € sont réglés à ce jour au titre des droits de souscription pour les vélos, l'abonnement étant gratuit. L'augmentation du nombre d'abonnés vélos traduit depuis plusieurs années le fait que les espaces vélos correspondent à une vraie demande qui a conduit PARCUB à accroître depuis sa création le nombre et la capacité de ces espaces.

2.3.2 – EVOLUTION DE LA FREQUENTATION HORAIRE

| FREQUENTATION EN MILLIERS | 2 010 | 2 015 | 2 016 | 2 017 | 2 018 | 2018/2017 en % | 2018/2010 en % |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| HYPERCENTRE * | 1 948 | 1 780 | 1 816 | 1 800 | 1 627 | -9,6% | -19,7% |
| CENTRE** | 58 | 71 | 82 | 98 | 95 | -3,1% | 38,9% |
| PERIPHERIE*** | 90 | 133 | 135 | 120 | 118 | -1,7% | 23,7% |
| QUAI DESCHAMPS | 0 | 27 | 32 | 0 | 0 | - | - |
| ST JEAN | 262 | 302 | 306 | 307 | 244 | -20,5% | -7,4% |
| CHÂTEAU DESCAS | 0 | 23 | 48 | 59 | 43 | -27,1% | - |
| LAHARPE | 0 | 0 | 0 | 11 | 21 | 90,9% | - |
| BEAUJON | 0 | 0 | 0 | 3 | 5 | 66,7% | - |
| SECHERIES | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 0,0% | - |
| PALUDATE | 0 | 0 | 0 | 28 | 58 | 107,1% | - |
| VICTOR HUGO | 0 | 0 | 0 | 198 | 202 | 2,0% | - |
| ALLEES DE CHARTRES | 0 | 0 | 0 | 104 | 125 | 20,2% | - |
| BERGONIE | 0 | 0 | 0 | 0 | 28 | - | - |
| GD PARC PROVISoire | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 | - | - |
| ARENA | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 | - | - |
| TOTAL | 2 358 | 2 336 | 2 419 | 2 730 | 2 608 | - 4,5% | 9,6% |

* Gambetta, Front du Médoc, République, CC Mériadeck, Victoire, Pey Berland, Cité Mondiale

** 8 mai 1945, Porte de Bordeaux

*** Mérignac Centre Ville, Libération, Pessac

La fréquentation horaire affiche une baisse de 4,5 % en 2018. Les parcs Front du Médoc (- 30 %), Saint Jean (- 20 %), Libération (- 18 %) et 8 mai 1945 (- 15 %) ont été particulièrement impactés. Ce recul peut s'expliquer par :

- la mise en place de la dépenalisation du stationnement sur voirie au 01/01/2018 qui a libéré de nombreuses places désormais disponibles pour les automobilistes,
- les déplacements en transport en commun et doux ont progressé de + de 10 % traduisant ainsi un report modal de la voiture vers le tramway, le bus, le vélo, la trottinette...,
- les difficultés de circulation en lien avec les travaux du centre-ville,
- les mouvements sociaux du printemps (grève des cheminots) qui ont fortement impacté la fréquentation du parking St Jean et ceux de fin d'année (gilets jaunes) qui ont sensiblement fait baisser l'affluence des parkings du centre-ville.

2.4 – UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS QUI RESTE SOUTENU

2.4.1 - PARTICIPATION DE L'EQUIPE TECHNIQUE DE PARCUB A DES GROS TRAVAUX DE RENOVATION

Au-delà du petit entretien récurrent réalisé sur l'ensemble des sites, l'équipe interne est intervenue en appui sur des grosses opérations de rénovation.

Victor Hugo

Après le passage de la commission de sécurité, il a été procédé à la remise en peinture :

- reprise des câblages électriques et dépose des réseaux hors service au niveau du local technique de la salle de contrôle,
- des élévations et marquages au sol des niveaux supérieurs,
- du dernier niveau en sous-sol qui a permis l'exploitation de 84 places.

Traitement des dégradations de type tags et graffitis

L'équipe peinture intervient de façon récurrente sur l'ensemble des parkings pour supprimer des tags et graffitis. Afin de pouvoir traiter certains supports (pierre, acier galvanisé, ...) et donc étendre son périmètre d'intervention, le service s'est doté en 2018 d'une aérogommeuse. L'efficacité de ce nouvel outil a été saluée par Bordeaux Métropole dans le cadre de son Plan de Qualité Management.

Travaux de changement et d'optimisation des équipements d'éclairage des parcs de stationnement

La dernière phase de travaux relatifs à la mise en place de LED dans nos parcs historiques s'est achevée fin d'année 2018. L'investissement de cette phase s'élève à 1 448 000 € HT.

Construction de l'ascenseur du parking République

Quelques désordres ont été repris au cours de l'année de parfait achèvement.

Réfection partielle de l'étanchéité du toit terrasse du parking centre commercial Mériadeck

Suite à un litige lors des travaux de construction de la verrière sur le toit terrasse du centre commercial Mériadeck, des dégradations sur l'étanchéité avaient été causées. Une première phase de reprise de l'étanchéité a donc été réalisée en 2017 dans le cadre d'un protocole amiable passé avec l'association des copropriétaires du centre commercial Mériadeck sur les bases des préconisations du rapport de l'expert judiciaire.

Une seconde phase de travaux adjacente à la première représentant une surface d'environ 2 250 m² a été réalisée en 2018 pour un coût de 656 601,85 € HT.

Les travaux ont été réceptionnés en novembre 2018. La période de garantie de parfait achèvement est en cours.

Une troisième et dernière phase est à prévoir à moyen terme.

Suite à la seconde phase de travaux relative à la réfection partielle de l'étanchéité du toit terrasse, réalisation du marquage au sol des places de stationnement et de la signalétique (flèches directionnelles, passages piétons, pictogrammes ...).

Travaux de mise en conformité au titre de l'accessibilité des ERP aux personnes handicapées

Une dernière phase de travaux a été menée sur les escaliers des parcs République, centre commercial Mériadeck, Victoire et sur Saint-Jean.

2.4.2 - POURSUITE DES INVESTISSEMENTS LIES A LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX PARCS

Parc de stationnement BEAUJON à Bordeaux (capacité de 92 places VL)

Ce parking pour un coût total de 3 060 776,23 € HT, soit 3 672 931,47 € TTC a été livré en novembre 2016. Un désordre suite à un choc d'un tiers non identifié sur la façade a engendré un endommagement sur deux éléments de façade en béton fibré à ultra performance (BFUP). Ce sinistre a fait l'objet d'une déclaration à notre assurance RC multi risques pour sa prise en charge. Les travaux de réparation sont estimés à 90 000 € HT.

Construction du parc de stationnement PALUDATE à Bordeaux (capacité de 566 places VL)

Ce parking pour un coût total de 7 301 645,8 € HT, soit 8 761 974,96 € TTC, a été livré en mars 2017. Les travaux de reprise de l'étanchéité de la toiture terrasse ont été effectués suite à la défaillance de l'entreprise Qualit Etanch, attributaire du lot étanchéité. Notre assurance dommage ouvrage a versé à Parcub une indemnité de 729 970,81 € TTC couvrant le montant de l'opération.

Par ailleurs, le litige sur le réseau d'eaux usées qui opposait la régie à l'EPA Bordeaux Euratlantique a débouché après une phase de médiation sur un protocole transactionnel d'un montant 84 598,28 € HT en faveur de PARCUB.

Construction du parc de stationnement ARENA à Floirac (capacité de 962 places VL dont 162 places de surface)

Ce parking pour un montant provisoire de 13 185 000 € HT a été réceptionné avec réserves le 19 janvier 2018 permettant son ouverture pour le 1^{er} événement de l'Arkéa Arena.

L'entreprise de gros œuvre Léon Grosse Aquitaine a renoncé à adresser son mémoire en réclamation d'un montant d'environ 1 475 000 € HT.

La garantie de parfait achèvement a été prolongée pour certains lots. Parcub pourra faire appel à son assurance dommage ouvrage ou aux garanties financières des entreprises pour lever les réserves subsistantes.

Construction du parking GRAND PARC à Bordeaux (capacité de 355 places VL en R+3)

Les marchés de travaux ont été attribués au cours du mois de septembre 2017 pour un montant de 3 842 467,53 € HT.

A la demande de la Ville de Bordeaux, l'ordre de service de démarrage de la période de préparation des travaux a été décalé de mi-octobre à mi-décembre en attendant l'ouverture du parking provisoire. En effet, la concomitance des deux chantiers de parking aurait entraîné une perte de places de stationnement trop importante au regard des problématiques de stationnement déjà existantes sur le site.

Le chantier a pris 8 mois de retard suite à des difficultés rencontrées par l'entreprise Vilquin, en charge du lot charpente métallique, dans la réalisation de ses études d'exécution. Cette problématique, liée à la tenue au feu de la structure, a fortement impacté les différents intervenants du chantier et notamment l'équipe de maîtrise d'oeuvre ainsi que l'entreprise Mas en charge du lot gros oeuvre.

Ces difficultés ont généré des réclamations financières des entreprises Vilquin et Mas pour respectivement 473 000 € HT et 404 000 € HT.

Vilquin a transmis à Parcub en décembre 2018 un mémoire en réclamation en ce sens. L'avocat saisi par Parcub pour sa défense estime que la responsabilité de la régie ne peut être engagée considérant les actions menées par Parcub en sa qualité de maître d'ouvrage.

Suite à la réponse de Parcub au mémoire en réclamation de Vilquin, ce dernier a décidé d'une action contentieuse au tribunal administratif contre Parcub.

Parc de stationnement public Palais Gallien Fondaudège

Un protocole d'accord en vue de l'achat de 115 places de stationnement sur trois niveaux en sous-sol au sein d'un ensemble immobilier à usage principalement de logements et de commerces a été signé entre Parcub et Belin l'immobilier en septembre 2017. Cet accord prévoit une livraison de l'ouvrage en septembre 2019. L'acquisition de ce parking est réalisée pour compenser la suppression des places de stationnement sur voirie due à la construction de la ligne D du tramway dont l'exploitation est prévue dernier trimestre 2019.

Début 2019, il a été annoncé par le promoteur un retard de livraison de l'ouvrage à Parcub d'environ 1 an.

Acquisition/convention de travaux pour la réalisation en 2 phases du parc de stationnement Amédée St Germain par Bouygues (capacité estimée à 636 places)

Dans le cadre de la convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique, l'achat du parking Amédée St Germain par Parcub a été acté selon les modalités de l'article R 2122 – 3 du code de la commande publique. L'acquisition de la 1^{ère} phase devrait intervenir avant l'été 2019.

Acquisition/convention de travaux pour la réalisation du parc de stationnement DUNANT par Réalités (capacité estimée à 406 places)

Le parking jardin de l'Ars a été substitué par le parking Dunant conformément à l'avenant n° 3 à la convention de partenariat pour la réalisation de parcs publics de stationnement avec l'EPA Bordeaux Euratlantique.

L'achat du parking Dunant par Parcub a été acté selon les modalités de l'article R 2122 – 3 du code de la commande publique.

2.5- LES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

Elles regroupent les insatisfactions et les sinistres présentés sous forme de tableaux synthétiques pour les années 2017 et 2018 (annexe n° 5).

Il convient de rapporter le nombre d'insatisfactions et de sinistres au niveau de l'activité de PARCUB. La Régie avec 13 437 places a accueilli, en 2018, 2 621 594 entrées horaires et comptabilisait au 1^{er} janvier 2019, 8 036 abonnés.

Les insatisfactions au nombre de 146 en 2018 pour 159 en 2017 et les sinistres au nombre de 196 en 2018 pour 216 en 2017 ont légèrement baissé mais peuvent encore être améliorés grâce à la mise en place d'une véritable politique commerciale à PARCUB.

CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2018

Sont présentées, ci-après, la section d'exploitation puis la section d'investissement.

Le compte administratif fait état dans une première colonne des crédits ouverts, ce qui correspond au budget primitif, auquel s'ajoutent les décisions modificatives et les restes à réaliser de l'année précédente. Sont donnés ensuite pour la section d'exploitation le niveau des réalisations de l'exercice, les rattachements, les restes à réaliser ainsi que les crédits annulés. La section d'investissement donne pour les dépenses les mandats émis et pour les recettes les titres émis.

Pour une bonne analyse des comptes, figure en annexe comme l'an passé une présentation des comptes, objet du rapport annuel par rapport à l'exercice précédent avec les écarts en valeur et en pourcentage d'un exercice à l'autre.

ANALYSE DES COMPTES 2018

3.1 - SECTION D'EXPLOITATION

Une analyse synthétique peut être réalisée en partant des principaux chiffres ci-après qui sont ensuite commentés.

Chiffres en milliers d'euros arrondis

| | Exercice 2017 | Exercice 2018 | Variation 2017/2018 | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------|
| | | | En % | En valeur |
| Produits des services (chapitre 70) | 17 911 | 18 671 | 4,2 | 760 |
| Autres produits (chapitre 75) | 1 265 | 1 587 | 25,5 | 322 |
| Chiffre d'affaires selon le logiciel Helios (hors tickets restaurants) | 19 131 | 20 210 | 5,6 | 1 079 |
| Chiffre d'affaires hors remboursement formation et hors tickets restaurants | 19 131 | 20 132 | 5,2 | 1 001 |
| Masse salariale (salaires chargés et hors intérim) | 6 957 | 7 709 | 10,8 | 752 |
| Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12) | 7 771 | 8 614 | 10,8 | 843 |
| Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock) | 4 994 | 4 659 | -6,7 | -335 |
| Résultat courant non financier | 2 213 | 465 | -79,0 | -1 748 |
| Résultat financier | 0 | 0 | 0,0 | 0 |
| Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier) | 2 213 | 465 | -79,0 | -1 748 |
| Résultat exceptionnel | -81 | 750 | -1025,9 | 831 |
| Résultat de l'exercice avant affectation à la provision pour grosses réparations | 2 132 | 1 215 | -43,0 | -917 |
| Dotation à la provision pour grosses réparations | 490 | 500 | 2,0 | 10 |
| Reprise sur la PGR | 1 285 | | -100,0 | -1 285 |
| Résultat de la section de fonctionnement hors IS | 1988 | 745 | -62,5 | -1 243 |
| Résultat de la section de fonctionnement moins IS de l'exercice | 1663 | 711 | -57,2 | -952 |
| Résultat de la section d'investissement | -3500 | 3045 | -187,0 | 6 545 |

Le résultat de la section d'exploitation s'élève pour l'exercice 2018 à 745 426,10 €. Compte tenu des reports excédentaires constatés sur les années précédentes, l'excédent cumulé de cette section est de 8 477 498,92 € à fin 2018.

Le résultat de la section de fonctionnement est cependant en forte régression par rapport à celui de 2017 (- 1 243 K€) en raison de :

- une forte augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 2 485 K€ soit + 12,7 %)

Le chapitre 011, Charges à caractère général, progresse de 991 K€, soit 16,5 %. Cette évolution est majoritairement liée aux dépenses de gros entretien et grosses réparations (+ 420 K€). En effet, en 2018, en plus des travaux d'entretien relatifs à l'activité du service, PARCUB a poursuivi les travaux de mise en conformité des escaliers (504 K€), réalisé des travaux d'étanchéité sur les parkings centre commercial Mériadeck (255 K€) et Paludate St Jean (195 K€) et entrepris les travaux de décontamination du parking centre commercial Mériadeck suite à l'incendie (33 K€).

Le compte 6281, concours divers, qui contient entre autre la rétribution sur le chiffre d'affaires dû à la SNCF liée au prolongement de la convention d'exploitation jusqu'en 2033, augmente de 436 K€.

Les impôts relatifs aux taxes foncières progressent d'environ 100 K€. L'impôt sur les sociétés payé en 2018 sur l'exercice 2017 est égal à 469 K€.

Le chapitre 12, charges de personnel, progresse de 843 K€ (+ 10,9 %). Cette évolution comprend les dépenses en personnel intérimaire (personnel supplémentaire mobilisé du 10 novembre 2017 jusqu'en septembre 2018 suite à l'incendie du parking centre commercial Mériadeck), les salaires des agents issus de la reprise de la structure Société Grands Garages Parkings de Bordeaux (SGGPB) sur une année pleine (pour rappel intégration à compter du 1^{er} avril 2017), les agents recrutés en CDI en 2018 (7 nouveaux collaborateurs) ainsi que les provisions pour congés payés acquis non utilisés au 31 décembre 2018.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, constate une forte augmentation de + 656 K€ (+ 100,6 %). Cette évolution se caractérise principalement par la comptabilisation des réparations dues au sinistre relatif à l'étanchéité du parking Paludate Saint Jean.

- Une progression contenue des recettes d'exploitation (+ 1242 K€, soit + 5,8 %)

Le total des recettes de gestion de service augmente de 4,7 % (+ 923 K€). Cette évolution favorable est pour la majeure partie à mettre en relation avec :

- la gestion sur une année complète des parcs issus de la SGGPB dont les 3 parkings Victor Hugo, allées de Chartres et Alsace Lorraine ont été repris le 1^{er} avril 2017 ainsi que leur bonne progression sur 2018 (+ 464 K€ pour Victor Hugo et + 200 K€ pour allées de Chartres),
- l'ouverture du parking Aréna à Floirac qui a généré au total 329 K€ de recettes,
- la montée en puissance du parking Paludate Saint Jean (+ 385 K€) qui compense pour partie le fort recul du parking Saint Jean (- 409 K€),
- l'ouverture du parking provisoire Grand Parc (67 k€ depuis mars 2018),
- la mutation du parking Bergonié vers l'accessibilité d'une clientèle horaire qui a généré un produit de + 38 K€ en 2018 par rapport à 2017.

Ces évolutions favorables doivent en contrepartie être nuancées par le net recul de certains parcs historiques fortement impactés par les mouvements de contestation de la fin d'année 2018. Sans être exhaustif, les parkings Pey Berland (- 225 K€), Victoire (- 65 K€), centre commercial Mériadeck (- 76 K€), 8 Mai 45 (- 35 K€) ou Gambetta (- 22 K€) ont été les parkings les plus touchés par ces mouvements non prévisibles.

Les produits exceptionnels à hauteur de 1 515 K€ sont constitués principalement des remboursements par les assurances des dépenses liées au sinistre sur le parking Paludate Saint Jean (étanchéité) et des écritures de régularisation de la situation de l'ancien agent comptable de Parcub.

Les opérations d'ordre de transfert sont en recul de 1 1678 K€, ce qui se justifie par le fait qu'en 2017, Parcub avait repris la provision constituée pour réaliser les travaux de modernisation des éclairages et de mise aux normes des parkings en matière d'accessibilité. En 2018, la provision pour grosses réparations constituée concerne des travaux non encore effectués (réhabilitation du parking centre commercial Mériadec suite au sinistre). Elle sera donc reprise une fois les travaux terminés.

3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un excédent de 3 045 K€ contre un déficit en 2017 de 3 278 K€.

Cette variation est principalement à associer aux travaux de construction des nouveaux ouvrages. En effet, si 2017 a été l'année de construction du parking Aréna et du parking Paludate Saint Jean, l'année 2018 peut être considérée comptablement comme une année de transition.

Seules les dernières dépenses (1 389 K€) du parking Aréna et les premières dépenses du parking Grand Parc (609 K€) ont été comptabilisées.

En contrepartie, les subventions d'investissement en provenance de Bordeaux Métropole liées à la construction du parking Aréna ont été versées (3 177 K€).

A fin 2018, le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à 7 501 578 €.

La capacité d'investissement de Parcub est maintenue et permet à la régie de poursuivre son programme d'investissement.

Un plan de financement pluriannuel reprenant l'ensemble des travaux et des acquisitions de la régie sur les années à venir devra être produit avant la fin de l'année 2019 dans le but d'évaluer les capacités budgétaires et financières de la régie et de s'assurer de la bonne planification des investissements sur les années à venir.

La trésorerie de PARCUB à fin 2018 s'élève à 23 108 570 €. Le niveau de trésorerie reste conséquent malgré le financement des opérations neuves et l'évolution des charges constatées en 2018.

CHAPITRE 4 – L'ACTIVITE FOURRIERE AUTOMOBILE

Par délibération en date du 26 novembre 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux alors que le site historique de la fourrière situé quai du Maroc devait être libéré, a décidé, notamment au regard de l'étude de PARCUB, de transférer la gestion du service public de la fourrière à la Régie à compter du 1^{er} janvier 2011.

Après une phase de transition, la fourrière ayant été au départ gérée sur le site de Quai du Maroc, elle est exploitée depuis le 01.01.2012 sur une partie des parkings Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux ainsi que sur un site extérieur dédié situé à Mérignac qui permet d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarit.

Ce rapport, après un rappel des principales caractéristiques du service, donne une analyse synthétique de l'activité et des comptes 2018.

4.1 – Principales caractéristiques du service

La fourrière service est un service public administratif (SPA) alors que l'activité principale de PARCUB correspond à un service public industriel et commercial (SPIC).

La comptabilité de ce SPA est tenue dans un budget annexe selon l'instruction comptable M14 alors que le SPIC relève de la M4.

Afin de permettre une optimisation du service de la fourrière, celui-ci s'appuie sur les moyens de PARCUB qui sont facturés au SPA selon des règles de comptabilité analytique définies dans le cadre d'une convention passée avec Bordeaux Métropole.

Le service est ouvert aux usagers 24H/24 et permet aux contrevenants qui doivent passer par le commissariat central tout proche pour obtenir une main levée de récupérer leur véhicule dans les meilleurs délais.

Les moyens techniques y compris les logiciels du service ont été intégralement renouvelés par PARCUB permettant une modernisation du service et notamment le partage de moyens informatiques avec la Police Nationale.

4.2 – Eléments marquants de l'année 2018

L'activité est pour la 3^{ème} année consécutive en baisse.

En 2018, les entrées de véhicules se sont élevées à 10 196 contre 11 671 en 2017, soit une baisse de 12,64 %.

Les opérations préalables relatives à la mise en fourrière et de début d'exécution d'enlèvement se sont élevées à 884 véhicules en 2018 contre 1 218 en 2017, soit une baisse de 27,42 %.

Les déplacements sans suite se sont élevés à 883 véhicules en 2018 contre 1 217 en 2017 soit une baisse de 27,44 %.

La facturation sur usagers, donc les recettes hors ventes Domaines, ferraille et casse, s'établissent à la somme de 1 281 859 € en 2018 contre 1 459 143 € en 2017, soit une baisse de 12,15 %.

Cette facturation comprend en partie :

Les transactions payées, c'est-à-dire les sommes dues suite à un début d'exécution sans que les véhicules soient enlevés, ont atteint la somme de 9 090 € contre 11 121 € en 2017, soit une baisse de 18,26 %.

Les frais de transport (126 € pour un VL) ont représenté une recette de 960 621 € en 2018 contre 1 125 079 € en 2017, soit une baisse de 14,62 %.

Les expertises réalisées au 3^{ème} jour de l'entrée des véhicules sur le parc se sont élevées à la somme de 40 040 € en 2018 contre 42 460 € en 2017, soit une baisse 5,7 %.

Les frais de gardiennage (10 € par jour pour un VL) atteignent la somme de 207 261 € contre 235 219 € en 2017, soit une baisse de 11,89 %.

Les ferrailles et casse ont représenté une recette de 395 710 € contre 343 389 € en 2017, soit une hausse de 15,24 %. En 2018, la fourrière a détruit 2 939 véhicules contre 2 509 en 2017, soit + 17,14 %. Le nombre de véhicules détruits représente 28,82 % des véhicules entrés sur le parc.

Les ventes aux domaines ont représenté une recette de 67 341 € contre 53 600 € en 2017, soit une hausse de 25,64 %.

CONCLUSIONS

Pour la 2^{ème} année consécutive la fourrière constate une diminution d'activité due en grande partie à un net recul d'activité de la police municipale de Bordeaux (- 27,8 % en 2018/2017 et - 28,49 % en 2017/2016), principal fournisseur.

Afin de compenser cette baisse d'activité, PARCUB rééquilibre son offre auprès des 27 autres communes de la Métropole qui comptent de nombreux véhicules en stationnement abusif, ce qui explique la croissance à 2 chiffres des véhicules détruits.

Le traitement de ces véhicules nécessitant à minima 4 semaines, afin de respecter les délais de procédures légales, peut engendrer des problèmes de places en raison d'une rotation insuffisante.

Enfin, la durée moyenne de séjour d'un véhicule restitué à son propriétaire continue à s'accroître pour atteindre 2,79 jours en 2018.

4.3 – COMPTES 2018

Sont présentées, ci-après, la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement l'énoncé des points essentiels à prendre en considération pour une analyse financière.

Le service de la fourrière est un service public administratif dont la comptabilité est établie selon l'instruction comptable M14. L'ensemble des dépenses et des recettes est donné TVA incluse. Il est rappelé qu'en cas d'excédent, celui-ci revient à Bordeaux Métropole. Inversement, en cas de déficit, celui-ci doit être comblé par Bordeaux Métropole, PARCUB n'ayant pas à assurer d'avance de trésorerie.

4.3.1 – ANALYSE DE LA SECTION D'EXPLOITATION

L'analyse synthétique peut être réalisée à partir des chiffres TTC arrondis à l'entier le plus proche.

| | Exercice 2017 | Exercice 2018 | Variation en valeur | Variation en pourcentage |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------------|---------------------------------|
| Produits des services (chapitre 70) | 2 060 245 | 1 954 371 | -105 874 | -5,1 |
| Produits exceptionnels | 439 371 | 1 211 | -438 160 | -99,7 |
| Total des recettes de la section d'exploitation | 2 499 616 | 1 955 582 | -544 034 | -21,8 |
| Charges à caractère général (chapitre 11) | 1 758 887 | 1 657 216 | -101 671 | -5,8 |
| Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12) | 211 807 | 223 144 | 11 336 | + 5,4 |
| Autres Charges | 158 034 | 105 901 | -52 133 | -33,0 |
| Total des dépenses de gestion de service | 2 128 728 | 1 986 261 | -142 467 | -6,7 |
| Charges financières | | | 0 | |
| Charges exceptionnelles | 57 188 | 11 053 | -46 135 | -80,7 |
| Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock) | 91 608 | 93 964 | 2 356 | +2,6 |
| Résultat courant non financier | 8 711 | -67 050 | -75 761 | X |
| Résultat financier | | | 0 | |
| Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier) | 8 711 | -67 050 | -75 761 | |
| Résultat exceptionnel | 373 380 | -9 842 | -383 222 | |
| Résultat de la section d'exploitation | 382 091 | -76 892 | -458 983 | |

Pour une bonne appréciation de l'exercice 2018, il convient de rappeler que sur l'exercice 2017, des opérations comptables de régularisation de l'avance remboursable à la Métropole avait impacté favorablement le résultat d'exploitation du service public de la fourrière. Le résultat retraité faisait apparaître un déficit de la section de fonctionnement :

| Retraitement des résultats 2017 | SECTION FONCTIONNEMENT | SECTION INVESTISSEMENT |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Résultat tel qu'indiqué au compte administratif | 382 091 | - 377 301 |
| Neutralisation des écritures de régularisation de l'avance (remboursements cumulés) | - 438 254 | 438 254 |
| Résultats comptables 2017 retraités | - 56 163 | 60 953 |

En 2018, le déficit de la section d'exploitation continue de s'accroître en raison de la baisse d'activité et de l'augmentation constante des charges.

Les résultats cumulés à fin 2018 s'élèvent à 649 976,61 € mais ils doivent être retraités du fait de l'impact des régularisations comptables de l'avance remboursable. Diminué des 438 254 €, le cumul des résultats de la section de fonctionnement n'est plus que de 211 722,61 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées en 2018 à la somme de 1 986 261 €, l'essentiel de ces charges correspond aux prestations réalisées par des tiers en exécution des marchés publics qui ont été passés. Les contrats de prestations de service (article 611) pour un montant de 945 144,54 € ont représenté 57,03 % des charges du chapitre 11, c'est-à-dire des charges à caractère général, et près de 47,58 % du total des dépenses de fonctionnement.

Les remboursements de frais à d'autres organismes, article 62878, à PARCUB en raison de la mise à disposition des surfaces d'accueil dans 3 parkings de PARCUB et du remboursement de toutes autres charges notamment la mobilisation de moyens humains hors les personnels directs du service de la fourrière se sont élevés à la somme de 581 803 €.

Le chapitre 12 qui correspond à l'ensemble des charges directes de personnel intérim inclus s'élève à 223 144 € en 2018, ce qui représente 11,23 % du total des dépenses de fonctionnement du service.

Le service n'ayant aucune dette et ne pouvant placer sa trésorerie, le résultat financier est à 0.

Les créances admises en non-valeur (compte 6541) dont l'irrecouvrabilité est avérée définitive par l'Agent comptable s'élèvent à 104 442 €. Cette dépense a pu être partiellement compensée par la reprise de provision au compte 7817, reprise sur provisions pour dépréciations d'actifs, comptabilisée à hauteur de 58 803 €.

Le niveau de trésorerie à fin 2018 est très faible et s'établit à 31 900,91 €.

4.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un résultat excédentaire de 197 595,98 €.

Du fait des régularisations comptables de l'avance remboursable en 2017 et de son déficit affiché lors de la clôture 2017, la partie recettes de la section d'investissement a bénéficié en début d'exercice de l'affectation d'une part de ses excédents de fonctionnement (189 810,62 €).

Les autres recettes de cette section sont constituées par les amortissements des biens immobilisés (93 963,68 €).

En contrepartie, les dépenses d'investissement ont été principalement mobilisées afin de rembourser l'avance perçue par la Métropole (69 266 €).

Du fait de sa faible capacité à investir, les autres dépenses d'investissement se sont limitées à l'adaptation et au développement de l'outil logiciel de gestion des véhicules mis en fourrière.

CONCLUSION

Si la baisse de l'activité générale engendre un recul des dépenses en relation avec les contrats de prestation, elle ne permet pas une baisse sur la totalité des charges du SPA dont le niveau de charges fixes reste conséquent.

La révision des clés de répartition analytique dont découlent les charges refacturées du budget principal stationnement vers la fourrière revues fin 2018 devraient avoir un impact non négligeable sur le résultat de la section d'exploitation en 2019.

De plus, les problématiques de recouvrement lié à l'identification des tiers redevables sont traitées en lien avec les services de l'agent comptable et auront inévitablement un impact négatif sur le résultat d'exploitation.

Si l'activité venait à poursuivre la régression constatée sur les dernières années, le niveau de trésorerie déjà très faible (31 k€) deviendrait alors difficilement soutenable. La problématique du remboursement de l'avance à la Métropole ainsi que les arbitrages sur les futurs investissements sont d'ores et déjà posés.